

Approbation du procès-verbal du Bureau du 7 février 2014

Le projet de procès-verbal de la réunion du 7 février 2014, ci-annexé, est soumis aux membres du Bureau.

**Il est proposé au Bureau de formuler toutes observations jugées utiles sur les textes présentés.
Approbation du projet de délibération correspondant.**

Bureau du Comité Syndical Réunion du 7 février 2014 Projet de procès-verbal

Le Bureau de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 7 février 2014 de 14h à 16h30 dans ses locaux, 2 quai du Fort Alleaume à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal du Bureau du 21 novembre 2013**
- 2. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement)**
 - 2.1 Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac – Convention avec Météo France
 - 2.2 Contrat territorial du bassin versant de Naussac – Contribution 2014 à l'animation par la Chambre d'Agriculture de Lozère
 - 2.3 Point d'avancement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digue du bassin de la Loire et ses affluents
 - 2.4 Programme d'action et plan de financement 2013 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation – Actions de bassin
 - 2.5 Programme d'action et plan de financement 2014 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation – Actions territoriales
 - 2.6 Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loir
 - 2.7 Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Cher amont
 - 2.8 Avis de l'Etablissement sur le périmètre de SAGE Layon Aubance
 - 2.9 Intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire
- 3. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission prospective)**
 - 3.1 Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
 - 3.2 Réalisation d'un magazine vidéo e-loire TV (webzine) sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.
 - 3.3 Attribution de subvention à deux projets de recherche et/ou d'intégration de données

- 3.4 Réalisation d'un tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents
- 3.5 Organisation en mai 2014 de 4 journées de Restitution en Région des Résultats de la Recherche (R⁴)
- 3.6 Organisation au 2ème semestre 2014 d'un forum sur « Le bassin de la Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves – Echange d'expériences et transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux »
- 4. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission tourisme et culture)**
 - 4.1 Attribution de subventions « Patrimoine »
 - 4.2 Attribution de subventions « Classes Loire »
- 5. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission finances et planification)**
 - 5.1 Demande de subvention de l'Europe (FEDER) pour l'animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare
 - 5.2 Valorisation de contributions financières de l'Etablissement dans le cadre de l'actuel plan Loire
 - 5.3 Renouvellement d'adhésion à divers organismes
 - 5.4 Affectation de crédits de report « Chambonchard »
 - 5.5 Gestion du patrimoine foncier
 - 5.6 Gestion du personnel
- 6. Questions diverses**

Etaient présents ou représentés

REGIONS

Monsieur André CHAPAVEIRE	Auvergne
Monsieur Gilles DEGUET	Centre
Madame Karine GLOANEC MAURIN	Centre
Monsieur André LEFEBVRE	Bourgogne
Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET	Pays de la Loire

DEPARTEMENTS

Monsieur Jean GILBERT	Loire
Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC	Indre-et-Loire
Monsieur Gérard MALBO	Loiret

Monsieur Michel POINSARD
Monsieur Bernard SAUVADE

Nièvre
Puy-de-Dôme

VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS

Monsieur Dominique CROZET
Monsieur Serge GROUARD représenté par Madame Anne D'AUX
Monsieur Jacques LE THILY
Madame Nathalie SARLES

Saint Etienne Métropole
Orléans
Saint-Nazaire
Roannais Agglomération

S.I.C.A.L.A.

Monsieur Jean BERTIER
M. Bernard DOYEN
Monsieur Yves JOULAIN

Indre-et-Loire
(Loir-et-Cher)
Anjou atlantique

Délégations de vote

M. Paul BERNARD à M. Michel POINSARD
M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX à M. Jean-Pierre LE SCORNET
M. Jean-Pierre DRIEUX à MME Karine GOANEC MAURIN
M. Jean-Jacques FAUCHER à M. Bernard DOYEN
M. Dominique LOTTE à M. Dominique CROZET
M. Roland NARBOUX à M. Gérard MALBO
M. François RADIGON à M. Alain KERBRIAND-POSTIC
MME Marie-Hélène RIAMON à MME Nathalie SARLES
M. Daniel ROUSSAT à M. Bernard SAUVADE
M. WARNANT Christophe à M. Jacques LE THILY

Excusés

Monsieur Christian BARLE
Monsieur Joël BIGOT
Monsieur Jean-Luc BRAULT
Monsieur Jean-Bernard DAMIENS
Monsieur Jean DANIEL
Monsieur Eric DOLIGE
Monsieur Daniel DUGLERY
Monsieur Vincent FREGEAI
Monsieur Jean GERMAIN
Monsieur Marc GRICOURT
Monsieur Michel JOUBERT
Monsieur Claude NAUD
Monsieur Bernard PALPACUER

Assistaient également à la réunion

- M. Stéphane MERCERON, directeur de cabinet du Président
- M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services
- M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation
- M. Benoit ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures
- M. Renaud COLIN, directeur adjoint du développement et des relations extérieures

Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :

- 14-01-B Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 novembre 2013
- 14-02-B Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac – Convention avec Météo France
- 14-03-B Contrat territorial du bassin versant de Naussac – Contribution 2014 à l'animation par la Chambre d'Agriculture de Lozère
- 14-04-B Financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents
- 14-05-B Financement de l'appui des communes inondables du bassin de la Loire et ses affluents à la matérialisation de repères de crues
- 14-06-B Action d'appui technique aux collectivités du bassin de la Loire et ses affluents propriétaires ou gestionnaires de digues de protection
- 14-07-B Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine en 2014
- 14-08-B Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2014
- 14-09-B Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre en 2014
- 14-10-B Mission pour la réduction du risque d'inondation sur le bassin de l'Allier dans le prolongement de l'étude « 3P »
- 14-11-B Mission d'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation
- 14-12-B Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loir
- 14-13-B Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Cher amont
- 14-14-B Avis de l'Etablissement sur le projet de modification du périmètre du SAGE Layon Aubance
- 14-15-B Intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire
- 14-16-B Attribution d'une subvention à l'entreprise DRAMECA pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

- 14-17-B Attribution d'une subvention à l'entreprise AUBERGE de la BONDE pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-18-B Attribution d'une subvention à la SAS AUNAUDIS SUPER U pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-19-B Attribution d'une subvention à la SARL VAL EQUIPEMENT pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)
- 14-20-B Réalisation d'un magazine vidéo e-loire TV (webzine) sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités
- 14-21-B Attribution d'un financement à l'Université François Rabelais de Tours : « INFO-Sed 3 – Actualisation du site info-sed.plan-loire.fr »
- 14-22-B Attribution d'un financement à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand : « 33^{ème} colloque de l'Association des Diatomistes de Langue Française »
- 14-23-B Réalisation d'un tableau de bord 2014 Recherche-développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents
- 14-24-B Organisation en mai 2014 de 4 journées de Restitution en Région des Résultats de la Recherche (R⁴)
- 14-25-B Organisation d'un forum sur « Le bassin de la Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves – Echange d'expériences et transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux »
- 14-26-B Attribution d'un financement pour des actions intégrées de développement sur des sites du Département de la Haute-Vienne pour la période de référence 2014
- 14-27-B Attribution d'un financement à l'association Maison de Loire en Anjou
- 14-28-B Attribution d'un financement à l'association Saumon Sauvage
- 14-29-B Attribution d'un financement à l'association « Fleuve Loire fertile »
- 14-30-B Attribution d'un financement à l'association Maisons de Loire en Anjou
- 14-31-B Attribution d'un financement à la Fédération des maisons de Loire de la Région Centre
- 14-32-B Demande de subvention de l'Europe (FEDER) pour l'animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare
- 14-33-B Valorisation dans le cadre du plan Loire grandeur nature d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement
- 14-34-B Renouvellement de l'adhésion de l'Etablissement à divers organismes
- 14-35-B Financement du département du Cher – Affectation de crédits de reports « Chambonchard »

- 14-36-B Site du Veudre – Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay
- 14-37-B Site de Serre de la Fare – Vente d'immeubles sur les Communes de Solignac sur Loire et Chadron
- 14-38-B Gestion du personnel – Accroissements temporaires d'activités

1. Approbation du procès-verbal du 21 novembre 2013

Le **Président** demande si ce document suscite des remarques.

Le procès-verbal est approuvé.

[Cf. délibération n°14-01-B]

Le **Président** demande ensuite à **Messieurs EUDE, ROY, ROSSIGNOL et COLIN** de présenter les différents points de l'ordre du jour.

2. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission aménagement et environnement)

2.1 Occupation du domaine de l'Etablissement sur le site de Naussac – Convention avec Météo France

Il est proposé au Bureau d'autoriser la signature par le Président d'une nouvelle convention avec Météo France, reconduisant jusqu'au 31 décembre 2018 les termes de la convention n°12-EE-VN-29 relative à la station météorologique sur le site de Naussac.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-02-B]

2.2 Contrat territorial du bassin versant de Naussac – Contribution 2014 à l'animation par la Chambre d'Agriculture de Lozère

Il est proposé au Bureau :

- d'arrêter à 5.568,75 € le montant maximum de la subvention attribuée à la chambre d'agriculture de la Lozère pour le financement de ses actions menées en 2014 dans le cadre du Contrat Territorial du bassin versant de la retenue de Naussac.

Ce montant, issu de la demande prévisionnelle de financement de la chambre d'agriculture de Lozère, correspond à 5,5% d'un total de 101 250 €.

Conformément à la convention n°12-EE-VN-45, le paiement sera effectué par l'Etablissement sur présentation d'un bilan technique et d'un état détaillé des dépenses réelles.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-03-B]

2.3 Point d'avancement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digue du bassin de la Loire et ses affluents

Financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), dans le cadre du plan Loire, une subvention pour l'action d'animation sur le thème de la Prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents conduite par l'Etablissement en 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 31 400 € TTC.

- d'autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation de la réunion d'animation sur le thème de la prévention des inondations prévue en 2014, pour un montant total n'excédant pas 12 250 € TTC. Ces dépenses seront imputées sur le budget d'animation de la plateforme « Prévention des inondations » de l'Etablissement (service analytique 2013).

- de mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-04-B]

Financement de l'appui des communes inondables du bassin de la Loire et ses affluents à la matérialisation de repères de crues

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), dans le cadre du plan Loire, une subvention pour l'action d'appui des communes inondables du bassin de la Loire et ses affluents à la matérialisation de repères de crues conduite par l'Etablissement en 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 54 789 € TTC.

- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le service analytique 2002 « Appui technique PCS/DICRIM – Repères de crue ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-05-B]

Action d'appui technique aux collectivités du bassin de la Loire et ses affluents propriétaires ou gestionnaires de digues de protection

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, à compter du 4 mars 2014, la création au tableau des effectifs d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, qui sera chargé au sein du service Prévention des inondations de la deuxième phase (développement et déploiement) de l'action d'appui technique menée par l'Etablissement public Loire auprès des collectivités du bassin propriétaires ou gestionnaires de digues de protection.

En termes opérationnels, le recrutement dont il s'agit interviendra pour une durée d'un an (renouvelable une fois), à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions précisées ci-dessus.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire.

- de rémunérer l'agent qui sera recruté sur ce poste sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés », service analytique 2017 « Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues » ;

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), dans le cadre du plan Loire, une subvention pour l'action d'appui aux collectivités propriétaires de digues du bassin de la Loire et ses affluents conduite par l'Etablissement en 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 72 677 € TTC.

- de mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-06-B]

2.4 Programme d'action et plan de financement 2013 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation – Actions de bassin

Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine en 2014

Il est proposé au Bureau :

- d'acter le plan de financement 2014 de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation sur le bassin de la Maine comme suit, pour un montant prévisionnel de dépenses de 72 177 € :

FEDER : 40 %
Région Pays de la Loire : 30%,
Département du Maine-et-Loire : 15,34%,
Département de la Sarthe : 9,99%,
Département de la Mayenne : 4,67%,

- d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes.

- de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-07-B]

2.5 Programme d'action et plan de financement 2014 d'opérations portées par l'Etablissement au titre de la prévention et la réduction du risque inondation – Actions territoriales

Financement de la mission de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne en 2014

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), de la Région Centre et des Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne conduite par l'Etablissement en 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 83 527 €.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-08-B]

Financement du suivi du programme lit et levées domaniaux en région Centre en 2014

Il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à solliciter auprès de la Région Centre ainsi que des Départements du Cher, du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action de coordination technique pour la réduction du risque inondation en Loire moyenne conduite par l'Etablissement en 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 41 928 €.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-09-B]

Mission pour la réduction du risque d'inondation sur le bassin de l'Allier, dans le prolongement de l'étude « 3P »

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, le recrutement pour une durée d'un an d'un ingénieur contractuel basé sur le bassin de l'Allier pour développer une animation avec les acteurs concernés du bassin de l'Allier afin de contribuer à la mise en œuvre des propositions de l'étude « 3P » déjà réalisée par l'Etablissement.

- de rémunérer la personne recrutée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial, complété par les primes statutaires. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent seront imputés sur les crédits « action 2019 ».

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), des Régions Auvergne et Languedoc-Roussillon, ainsi que des Départements de l'Allier, de Haute-Loire, de Lozère et du Puy-de-Dôme, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour cette action conduite par l'Etablissement, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 56 240 €.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-10-B]

Mission d'appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités, le recrutement pour une durée d'un an d'un ingénieur contractuel, chargé d'apporter un appui aux collectivités associées au pilotage de l'élaboration des stratégies locales pour la mise en œuvre de la directive inondation.

- de rémunérer la personne recrutée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur territorial, complété par les primes statutaires. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent seront imputés sur les crédits « action 2020 ».

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), ainsi que des villes et agglomérations concernées, dans le cadre du plan Loire, des subventions pour cette action conduite par l'Etablissement, dont le montant prévisionnel de dépenses est de 100 000 €, dont 50 000 € de dépenses de personnel et frais de fonctionnement et 50 000 € de prestations.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-11-B]

2.6 Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Loir

Il est proposé au bureau d'inviter le Président à transmettre au Président de la CLE du SAGE Loir les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-12-B]

2.7 Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Cher amont

Il est proposé au bureau d'inviter le Président à transmettre au Président de la CLE du SAGE Cher amont les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-13-B]

2.8 Avis de l'Etablissement sur le périmètre de SAGE Layon Aubance

Il est proposé au bureau de donner, sous réserve de l'appréciation de l'Etat, un avis favorable au projet de modification du périmètre du SAGE Layon Aubance et d'inviter le Président à transmettre cet avis au préfet de Maine et Loire.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-14-B]

2.9 Intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire

Il est proposé au Bureau :

- de donner, en réponse à la sollicitation du Conseil général du Maine-et-Loire, un accord de principe favorable à une intervention de l'Etablissement en faveur de la restauration de la continuité écologique sur l'axe Loir dans le département du Maine-et-Loire, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à la réalisation des prestations d'études et à la mise en place des moyens en personnel pour piloter l'action.

- d'autoriser le Président à solliciter pour cette action des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Pays-de-la-Loire, le Département du Maine-et-Loire ayant d'ores-et-déjà donné son accord pour un financement de cette intervention à partir des reliquats de crédits des opérations « Chambonchard » et « Basse Loire ».

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-15-B]

3. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission prospective)

3.1 Attribution de subventions pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations (Convention de mandat avec la Région Centre)

DRAMECA

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer à DRAMECA, sise 15 Route Saint-Lazare, 18100 VIERZON, une subvention de 1 017,17 € (soit 30 % de la dépense subventionnable de 3 390,55 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 26 avril 2012 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, service analytique 2005 « démarche RVI – Mesures effectives » article 20422.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-16-B]

AUBERGE DE LA BONDE

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer à l'AUBERGE DE LA BONDE, sise au 3 La Bonde, 37130 SAINT-MICHEL-SUR-LOIRE, une subvention de 6 922,68 € (soit 30 % de la dépense subventionnable de 23 075,61 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 22 mai 2012 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, service analytique 2005 « démarche RVI – Mesures effectives » article 20422.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-17-B]

SAS AUNAUDIS-SUPER U

Il est proposé au Bureau :

- d'attribuer à la SAS AUNAUDIS-SUPER U, sise ZA du Bois Vert- Route de Jargeau, 45640 SANDILLON, une subvention de 1 911,22 € (soit 30 % de la dépense subventionnable de 6 370,72 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 1^{er} avril 2010 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, service analytique 2005 « démarche RVI – Mesures effectives » article 20422.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-18-B]

SARL VAL EQUIPEMENT

Il est proposé au Bureau :

d'attribuer à la SARL VAL EQUIPEMENT, sise 121 Rue du Bois Girault, 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, une subvention de 5 104,50 € (soit 30 % de la dépense subventionnable de 17 015 € HT) pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations conformes aux préconisations du diagnostic réalisé dans l'entreprise le 22 juillet 2013 dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'inviter l'entreprise bénéficiaire de la subvention à valoriser le soutien octroyé par la Région Centre dans ses actions d'information et de communication.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, service analytique 2005 « démarche RVI – Mesures effectives » article 20422.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-19-B]

3.2 Réalisation d'un magazine vidéo e-loire TV (webzine) sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour la réalisation, la reproduction et la diffusion (par voie de routage) d'un magazine vidéo e-loire TV (webzine) sur la démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques.

- de prévoir un coût ne dépassant pas 30 000 € TTC.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et relations extérieures », article 611 « Contrats de prestations de services », service analytique 2003 « démarche RVI (Création d'un environnement favorable) » et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 %, dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-20-B]

3.3 Attribution de subvention à deux projets de recherche et/ou d'intégration de données

Université François Rabelais

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Université François Rabelais de Tours un financement de 9 250,00 € (soit 17 % de la dépense prévisionnelle de 54 400,00 €) pour la réalisation du projet : « INFO-Sed 3 - Actualisation du site info-sed.plan-loire.fr ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes divers », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3001 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet, compte-tenu de l'importance des moyens humains dédiés à cette opération, sur la nécessité de prévoir des temps de restitution dans le cadre des réunions organisées par l'Etablissement au titre de l'animation de la plate-forme recherche/données/information, à l'attention de l'ensemble des bénéficiaires et des partenaires chercheurs ou gestionnaires.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-21-B]

Université Blaise Pascal

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand un financement de 1 000,00 € (soit 4,76 % de la dépense prévisionnelle de 21 000,00 €) pour la réalisation du projet : « 33ème colloque de l'Association des Diatomistes de Langue Française ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 65738 « Subventions de fonctionnement – autres organismes divers », chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », service analytique 3001 « Soutien aux projets ou programmes de recherche ».

- Eu égard à la nature de l'opération, d'inviter le bénéficiaire de la subvention à porter une attention particulière à la visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire, avec notamment la présence du logo sur tous les supports de diffusion et de communication liés à l'opération, voire l'invitation/participation de représentants de l'Etablissement.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-22-B]

3.4 Réalisation d'un tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour la réalisation d'un tableau de bord 2014 Recherche-Développement-Innovation relatif à la gestion intégrée du bassin de la Loire et ses affluents.

- de prévoir un coût ne dépassant pas 30 000 € TTC.

- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3003 « Réseaux de coopération et actions pilotes ».

- de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-23-B]

3.5 Organisation en mai 2014 de 4 journées de Restitution en Région des Résultats de la Recherche (R4)

Il est proposé au Bureau :

- d'organiser, dans le cadre de l'animation de la plate-forme « Recherche, données, information » du plan Loire qui a été confiée à l'Etablissement public Loire, 4 journées de Restitution en Région des Résultats de la Recherche (R⁴) au mois de mai 2014, correspondant aux 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème} et 23^{ème} réunions de cette plate-forme.
- de prévoir un coût ne dépassant pas 19 000 € TTC au total pour les quatre réunions.
- de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3003 « Réseaux de coopération et actions pilotes ».
- de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-24-B]

3.6 Organisation au 2^{ème} semestre 2014 d'un forum sur « Le bassin de la Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves – Echange d'expériences et transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux »

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser l'organisation au 2^{ème} semestre 2014, d'un forum sur « Le bassin de la Loire et ses affluents au cœur de l'Europe des fleuves - Echange d'expériences et transfert de savoir-faire en matière de coopération décentralisée (en Europe particulièrement) sur la gestion intégrée des bassins fluviaux ».
- Cette journée au contenu technique, mêlera tables-rondes thématiques et rencontres ciblées avec des binômes de partenaires de projets de coopération. Elle sera, en parallèle, l'occasion de mettre en avant les liens (existants ou potentiels) avec l'exploitation des résultats de projets de recherche ou d'acquisition de données ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'actuel plan Loire.
- de prévoir un coût ne dépassant pas 30 000 € TTC.
 - de financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3003 « Réseaux de coopération et actions pilotes ».
- De solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-25-B]

4. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission tourisme et culture)

4.1 Attribution de subventions « Patrimoine »

Conseil général de la Haute-Vienne

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer au Conseil général de la Haute-Vienne un financement de 25 000 € (soit 10% de la dépense prévisionnelle de 250 000 €) pour la réalisation d'actions intégrées de développement sur des sites départementaux.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes, et d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-26-B]

Association Maison de Loire en Anjou

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Association Maison de Loire en Anjou un financement de 1 947,50 € (soit 5 % de la dépense prévisionnelle de 38 950 € TTC) pour la réalisation de la 4^{ème} biennale des grands fleuves – Le Saint Laurent à l'honneur.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet sur les mesures d'information à assurer relativement au soutien octroyé par l'Etablissement public Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-27-B]

Association Saumon Sauvage

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'Association Saumon Sauvage un financement de 2 000 € (soit 3,01 % de la dépense prévisionnelle de 66 350 € TTC) pour la réalisation de l'édition 2014 du marathon du saumon.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet sur les mesures d'information à assurer relativement au soutien octroyé par l'Etablissement public Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-28-B]

Association « Fleuve Loire fertile »

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'association « Fleuve Loire fertile » un financement de 4 791 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 47 791 € TTC) pour la réalisation d'un projet photographique et sonore intitulé « Portrait ligériens ».

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet sur les mesures d'information à assurer relativement au soutien octroyé par l'Etablissement public Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-29-B]

Association Maison de Loire en Anjou

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à l'association Maison de Loire en Anjou un financement de 2 842 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 28 417 € TTC) pour la création du module pédagogique de l'observatoire lycéen de l'eau en région Pays-de-la-Loire.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet sur les mesures d'information à assurer relativement au soutien octroyé par l'Etablissement public Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-30-B]

4.2 Attribution de subventions « Classes Loire »

Fédération des maisons de Loire de la Région Centre

Il est proposé au Bureau :

- de donner son accord pour attribuer à la Fédération des maisons de Loire de la Région Centre un financement de 11 380 € (soit 10 % de la dépense prévisionnelle de 113 792 € TTC) pour la réalisation de la phase de consolidation du projet de sensibilisation du public scolaire de cycle 3 (CM2) au risque inondation.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite au prorata.

- d'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

- d'attirer l'attention du porteur de projet sur les mesures d'information à assurer relativement au soutien octroyé par l'Etablissement public Loire.

- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-31-B]

5. Dossiers soumis après avis de la Commission mixte du 7 février 2014 (intéressant plus particulièrement la Commission finances et planification)

5.1 Demande de subvention de l'Europe (FEDER) pour l'animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER), dans le cadre du plan Loire, une subvention pour l'animation territoriale dans la perspective de la création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site emblématique de Serre de la Fare

- d'acter le plan de financement comme suit, pour un montant prévisionnel de dépenses de 119 191,26 € :

FEDER : 33 %
Région Auvergne : 21%,
Etablissement public Loire : 46%,

- de mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-32-B]

5.2 Valorisation de contributions financières de l'Etablissement dans le cadre de l'actuel plan Loire

Il est proposé au Bureau :

- de valoriser, dans le cadre de l'actuel plan Loire, dans un dispositif d'ensemble décrit dans la note annexée à la présente délibération, un montant de 3 311 898 ,39 € d'interventions financières de l'Etablissement au titre de la valorisation du patrimoine et du développement.
- de charger le Président de transmettre cette proposition à Monsieur le Préfet, coordonnateur de bassin.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-33-B]

5.3 Renouvellement d'adhésion à divers organismes

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le renouvellement pour l'année 2014 des adhésions de l'Etablissement aux organismes suivants :

Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) pour un montant de 9 000 €,
Comité Français des Grands Barrages pour un montant prévisionnel de 500 €,
Société Hydrotechnique de France (SHF) pour un montant de 500 €,
Association Française de Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) pour un montant de 1 500 €,
Institut des Risques Majeurs de Grenoble (IRMa) pour un montant de 315 €,
Club de la Continuité d'Activité (CCA) pour un montant de 500 €,
Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation (CEPRI) pour un montant de 3 000 €,
Enviropéa, pour un montant de 300 €. Club de la presse Val de Loire pour un montant prévisionnel de 70 €,

- de financer les dépenses correspondantes aux adhésions de l'AFEPTB, du Club de la presse Val de Loire à partir des crédits disponibles du fonctionnement administratif général, service analytique 00010.
- de financer la dépense correspondante à l'adhésion au Comité Français des Grands Barrages, à partir des crédits disponibles du budget annexe de Villerest et Naussac article 6288 « autres services extérieurs » service analytique 1002 « barrage de Villerest » et 10032 « barrage de Naussac ».
- de financer les dépenses correspondantes aux adhésions à l'AFPCN, IRMa, CCA, CEPRI, Enviropea à partir des crédits disponibles pour les actions « Réseaux de coopération et actions pilotes », service analytique 3003.
- de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50% pour l'adhésion à l'IRMa et au CCA.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-34-B]

5.4 Affection de crédits de report « Chambonchard »

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Général du Cher, l'imputation sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » pour l'année 2014 d'un montant de 486 € dans le cadre du financement du SAGE Allier Aval.
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-35-B]

5.5 Gestion du patrimoine foncier

Site du Veurdre. Renouvellement de conventions de subvention avec les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay

Il est proposé au Bureau :

- de poursuivre, pour l'année 2014, la gestion globale des travaux à réaliser sur les maisons de l'Etablissement situées sur les Communes de Chantenay St Imbert et de Tresnay et mises à disposition de ces dernières.
- d'autoriser la passation, avec chacune de ces communes, d'une convention qui, listant les parcelles concernées, portera sur l'année 2014 et prévoira une prise en charge par l'Etablissement de 50 % d'un montant maximal de dépense de 20 000 € par an.
- de mandater le Président pour notifier ces décisions, mettre au point et signer les conventions correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-36-B]

Site de Serre de la Fare - ventes d'immeubles sur les Communes de Solignac sur Loire et Chadron

Il est proposé au Bureau :

- de modifier l'article 1 de la délibération n°13-1 33 comme suit : « D'annuler la vente aux époux Chouvier.
 - d'autoriser la vente des parcelles A 732, A 733, A 734, A 2427, A 2429, A 2431 et A 2433 situées à Chadron.
 - de donner, à l'Etude Vey, son accord pour la vente de ces biens au prix de 115 200 € net vendeur ».
- Le reste de cet article 1 notamment relatif à la vente à M. Mickaël Roudil est inchangé ainsi que le droit de passage sur la parcelle A 2427 au profit des parcelles A 726 et A 2428.
- de mandater le Président pour notifier ces décisions, mettre au point et signer les pièces correspondantes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-37-B]

5.6 Gestion du personnel

Il est proposé au Bureau :

- d'autoriser le recrutement à temps complet du 1^{er} janvier 2014 au 28 février 2014, d'un agent de catégorie B au sein de la direction générale des services (contrat de technicien principal de seconde classe). Cela, afin de poursuivre le travail engagé en interne de développement et de mise à jour du site internet de l'Etablissement (changement de CMS pour le site internet de l'Etablissement de SPIP vers Wordpress, développement de la version Smartphone du site, développement du blog "panorama de presse" et basculement des hébergements des sites des SAGE, avec l'accompagnement à la prise en main des sites pour les animateurs) et refonte de l'intranet.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base maximum du traitement indiciaire du grade de technicien principal de seconde classe, échelon 1, complété par les primes statutaires.

La dépense correspondante est imputée sur le budget administration de l'Etablissement – action 00010.

- d'autoriser le recrutement d'un rédacteur contractuel à temps non complet (50 % de la durée du temps de travail hebdomadaire) pour une durée d'un an au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation, dans la perspective de la conduite à terme de la mission de l'Etablissement en Loire moyenne dans le cadre du suivi des conventions de fonds de concours de l'Etat relatives au programme de renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire en région Centre, ainsi que le suivi de la convention de mandat 2007-2013 avec la Région Centre.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire du grade de rédacteur territorial, complété par les primes statutaires.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet agent seront imputés sur les crédits « Suivi programme lit et levées en Région Centre ».

- d'autoriser le recrutement à temps complet d'un attaché contractuel pour une durée d'un an au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation qui sera chargé pour les terrains sur lesquels s'étend la retenue de Naussac, et d'une partie de ceux sur lesquels s'étend la retenue de Villerest, de la mise en œuvre des préconisations de gestion du foncier formulées en son temps par le cabinet THIEFFRY.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial, complété par les primes statutaires.

La dépense correspondante est imputée à 50 % action 1002 Villerest et à 50 % action 1032 Naussac.

- de mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée.

[Cf. délibération n°14-38-B]

L'ordre du jour étant épuisé, le Président, lève la séance à 16h.

Le Président

Jean-Pierre LE SCORNET